

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au foyer « l'Unisson » en séance publique, sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

Etaient présents : M. CORREIA, M. SARRAZIN, Mme MAZIERE, M. BARRAULT, Mme LEVASSEUR, Mme CHARBONNIER, M. DUCEPT, Mme DALLOZ, M. THENAULT, Mme BERTRAND, M. MEYER, Mme RIGO, Mme SAISON, M. MAEDER, M. HERBINIERE, M. PERRUFEL, Mme LOPES DOS SANTOS, M. BUANNIC

Monsieur DUCEPT est élu secrétaire.

LE CONSEIL :

► **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de sa délégation au maire, il a signé :

- L'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise SINIO concernant le marché des travaux de la réhabilitation de la Mairie « lot Signalétique », pour une moins-value de 341,36 € HT.
- Une décision pour désigner le Cabinet d'avocats ATYS pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire des Consorts GRANGER au sujet du recours contentieux sur le permis de construire accordé à la SCI ESTEVES CORBREUSE.
- La convention de coopération public-public avec la CCDH qui a pour objet de définir les modalités de coopération de l'EPCI et de ses communes membres pour lutter efficacement contre la propagation de la COVID 19 et doter les communes en équipements de protection pour les fournir à leur personnel et leur population.

► **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame Frédérique HIGUINER, Directrice de l'école élémentaire, portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2020/2021.

19 voix POUR

Conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la formation des élus :

► **Valide** les orientations suivantes en matière de formation :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...)

► **Adopte** le principe d'allouer dans le cadre du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnité des élus.

► **Dit** qu'un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune sera annexé au compte administratif, et que les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à ce titre, seront imputées au budget de la commune au chapitre 65.

19 voix POUR

Vu l'état des produits irrécouvrables du budget assainissement transmis par la Trésorerie de Dourdan,

► **Se prononce** favorablement sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables du budget assainissement pour un montant de 281,94 €.

19 voix POUR

► **Approuve** le transfert des crédits suivants sur le budget Assainissement 2020

Désignation	Dépenses
<i>Fonctionnement</i>	
D-6226 Honoraires	-300 €
D-6541 créances admises en non-valeur	+300 €

19 voix POUR

► **Approuve** le transfert des crédits suivants sur le budget général de la Commune 2020

Désignation	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>		
D-60622 carburants	+ 1 000 €	
D-6064 fournitures administratives	+ 914 €	
D-615221 entretien réparations bâtiments publics	+ 15 000 €	
D-6156 maintenance	+ 3 000 €	
D-6262 frais télécommunications	+ 2 000 €	
D-6531 indemnités	+ 2 900 €	
D-6535 formation	+ 650 €	
R-7381 taxe additionnelle droits mutation		+ 25 464 €
<i>Investissement</i>		
D-020 dépenses imprévues	- 18 650 €	
R-024 produits de cession		- 10 000 €
D-21318-112 normes élec. Bâtiments com	+ 2 650 €	
D-2181-123 installation téléphone mairie	+ 6 000 €	
TOTAL	15 464 €	15 464 €

19 voix POUR

Considérant que la Commune de CORBREUSE n'a plus l'utilité du terrain cadastré section X 640 d'une superficie de 533 m2 situé rue des Entrepreneurs :

► **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce terrain au prix de 100.000 € net vendeur.

18 voix *POUR* 1 *ABSTENTION* → M. *DUCEPT*

Monsieur DUCEPT intervient sur la cohérence à ce que la commune se défasse de ce terrain qui pourrait accueillir une annexe des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire indique le souhait de la municipalité, que l'ensemble des ateliers municipaux soient maintenus dans un seul lieu, le lieu actuel.

► **Prend connaissance** du rapport annuel d'activité du SIREDOM pour l'année 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour des raisons sanitaires, annulation des Hurepoix en Folie's du dimanche 27 septembre 2020. Mise à disposition de la place de Garlande aux traiteurs de l'évènement.
- Projet de création d'une boutique éphémère place de Garlande. Monsieur le Maire rencontrera les personnes intéressées.
- Organisation par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix d'une réunion pour informer les entreprises du territoire sur le plan de relance gouvernemental.
- Association « Essonne Développement ».
- Activité économique zone de Vaubesnard
- Séminaire des élus le 7 novembre 2020 organisée par la CCDH (présence souhaitée).
- Monsieur DUCEPT souhaite qu'un planning soit fait par rapport aux réalisations majeures programmées par l'équipe municipale.
Monsieur le Maire l'informe que le planning dépend des travaux des diverses commissions ainsi que des demandes de subventions inhérentes à ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50